

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2023



N° 79/2023

Le 8 septembre deux mil vingt-trois à 19 Heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**PRESENTS** : M. Bernard Dubouil, Maire ; Mme Catherine Bonnet, Mme Laurette Brunet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Martine Bourgoïn, M. Christophe Choquet Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron, Adjoint ; Mme Guylaine Fernandes, M. Thierry Manfredi, Mme Colette Dollez, M. Cyril Rousseau, Mme Béatrice Delamarre, M. Vincent Berthelot, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, Mme Sara-Louise Ndi Edima Mme Marie-Charlotte Renaux, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. Patrick Convers par M. Bernard Dubouil, M. Bertrand Hamot par Mme Martine Bourgoïn, M. Dominique Rauzier par Mme Béatrice Delamarre, Mme Michèle Coulon par Mme Colette Dollez, M. Bruno Vasseur par M. Pascal Bourgeteau, Mme Catherine Delormel par Mme Laurette Brunet.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Sarah Flagothier.

Secrétaire de séance : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de suffrages exprimés : 28  
Votes Pour : 28  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif à Bulles.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°53-2022 du 16 septembre 2022 relative à la convention, avec la commune de Bulles, de mise à disposition d'un éducateur sportif à raison de 5 heures par semaine,

Considérant que sur la période du 18 septembre 2023 au 8 décembre 2023 inclus, l'intervention hebdomadaire est réduite à 2 heures 30,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à ladite convention (document joint en annexe).

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Accusé de réception en préfecture  
060-216005744-20230908-79-2023-DE  
Date de télétransmission : 15/09/2023  
Date de réception préfecture : 15/09/2023

Colette DOLLEZ  
Secrétaire de séance

Bernard DUBOUIL  
Maire de St Just en Chaussée



